

Comité permanent des finances (FINA)

Consultations prébudgétaires 2012

Herb Pinder

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Sans objet

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

Sans objet

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

Sans objet

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Sans objet

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

En réponse à la question 5, le principal problème pour mon entreprise n'a rien à voir avec les quatre questions précédentes. Étant né Américain, j'ai subi les assauts de l'IRS bien que je n'aie jamais vécu, travaillé, gagné de l'argent ni possédé des avoirs aux États-Unis. C'est d'un soutien plus poussé du

gouvernement du Canada que moi-même et les gens dans ma situation avons désespérément besoin. Le personnel de ma petite entreprise de gestion d'investissements se compose de trois employés et un tiers. Les exigences à la suite des réclamations de l'IRS ont dérangé considérablement la vie professionnelle de deux d'entre nous et diminué notre productivité. Le responsable des finances et moi-même avons dû passer énormément de temps pour nous conformer à l'obligation ridicule de divulguer à la fois nos comptes bancaires et nos comptes de courtage, et ce, rétroactivement sur huit ans, comptes desquels l'IRS confisque une partie en y ajoutant des intérêts et des pénalités. Cela coûte cher également pour fournir les données qui permettent aux conseillers fiscaux de préparer les déclarations d'impôt rétroactives. Jusqu'à maintenant, le coût pour les services de ces conseillers aux États-Unis et au Canada, y compris la somme de travail requise à cette fin, approche 200 000 \$. Mais chose encore plus insidieuse, je m'attends à ce que l'IRS m'oblige, bien que je sois un pur Canadien, à verser une part appréciable de mon fonds de retraite pour satisfaire ces conditions qui n'avaient jamais été appliquées auparavant et qui, à présent, s'appliquent rétroactivement; c'est une véritable arnaque pour contribuer à financer les dépenses excessives du gouvernement fédéral américain. Vu qu'il y a au Canada un million de personnes nées aux États-Unis ou d'anciens résidents des États-Unis, cette question mérite considération de la part des autorités budgétaires. L'ambassadeur américain a admis que c'est une injustice, mais jusqu'ici, on a seulement réduit un peu les pénalités éventuelles et diminué le fardeau en formalités administratives pour les gens qui ne doivent probablement pas d'impôt. Donc, par définition, ceux qui auront à payer un gros montant en impôt rétroactif réclament d'urgence une protection. En quoi la confiscation par le Trésor américain d'une partie des avoirs financiers générés au Canada par des citoyens canadiens serait-elle une bonne chose pour le Canada? Pour y remédier, il suffirait que le fisc américain applique à la place prospectivement ses exigences modifiées, en envoyant aux personnes visées un préavis semblable à celui que les banques sont en train de mettre au point.